Le 19 décembre 2016

Province de Québec Ville de Rimouski

Le **LUNDI** dix-neuf décembre deux mille seize, à une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Rimouski tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville à 20 h 07, sont présents :

Mesdames les conseillères Jennifer Murray, Cécilia Michaud et Claire Dubé, messieurs les conseillers Serge Dionne, Rodrigue Joncas, Jacques Lévesque, Donald Bélanger, Pierre Chassé, Karol Francis et Dave Dumas formant quorum sous la présidence de Son Honneur le maire, monsieur Marc Parent.

Madame Anne Barrette, directrice du Service urbanisme, permis et inspection et messieurs Vincent Tanguay, directeur général adjoint, Marc Doucet, greffier par intérim, Sylvain St-Pierre, directeur des ressources financières et trésorier, sont également présents.

En début de séance, le maire, monsieur Marc Parent adresse quelques mots aux membres de l'assemblée suite à son assermentation en tant que maire de la Ville de Rimouski.

2016-12-1101

CONSEIL MUNICIPAL - DÉSIGNATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT - PÉRIODE DÉBUTANT LE 1^{ER} JANVIER 2017 AU 6 FÉVRIER 2017

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Pierre Chassé, appuyé par la conseillère Cécilia Michaud et résolu à l'unanimité de désigner monsieur Donald Bélanger à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 6 février 2017.

2016-12-1102

BORDEREAU DES COMPTES À PAYER 2016 – APPROBATION NUMÉRO 23

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Serge Dionne, appuyé par le conseiller Jacques Lévesque et résolu à l'unanimité d'approuver le bordereau numéro 23 (2016) des comptes à payer pour la période se terminant le 15 décembre 2016 et autoriser le paiement, à même le fonds d'administration, des comptes qui y sont inscrits pour un montant de 4 403 632,12 \$.

2016-12-1103

LETTRE D'ENTENTE - VILLE DE RIMOUSKI ET LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET EMPLOYÉS DE BUREAU DE LA VILLE DE RIMOUSKI (CSN)

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Rodrigue Joncas, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser la signature d'une lettre d'entente à intervenir entre la Ville de Rimouski et le Syndicat des employées et employés de bureau de la Ville de Rimouski (CSN) portant sur l'affectation permanente de l'employé numéro 2428 au poste de préposé à la comptabilité et technicien aux approvisionnements et d'autoriser le maire et la greffière à signer cette entente pour et au nom de la Ville.

2016-12-1104

SUBVENTION 2016 - LES ÉDITIONS DE L'ESTUAIRE

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Jennifer Murray, appuyé par le conseiller Dave Dumas et résolu à l'unanimité d'accorder aux Éditions de l'Estuaire une subvention au montant de 5 000 \$ à titre de soutien à la publication d'un ouvrage collectif sur la Cathédrale de Rimouski.

APPUI - COMMISSION SCOLAIRE DES PHARES - AGRANDISSEMENT OU CONSTRUCTION D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT QUE selon les prévisions du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une augmentation majeure de la clientèle est à prévoir dans le secteur de l'école du Grand-Pavois;

CONSIDÉRANT QUE la capacité maximale d'accueil de cette école est atteinte, de même que celle de l'école Élisabeth-Turgeon;

CONSIDÉRANT QUE, dans ces circonstances, la Commission scolaire des Phares se voit dans l'obligation de réviser certains quartiers scolaires;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire envisage d'utiliser l'immeuble sis au 8, avenue Beaulieu (actuel pavillon Grand-Défi) pour dispenser les services d'éducation préscolaire à la clientèle desservie par l'école du Grand-Pavois;

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 15 ans, la Ville de Rimouski a développé de nouveaux quartiers résidentiels principalement le secteur des Prés du Saint-Rosaire où de nombreuses jeunes familles se sont installées créant ainsi une pression sur les écoles du Grand-Pavois et Élisabeth-Turgeon qui voient leur clientèle augmenter;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur n'autorise pas l'agrandissement d'une école existante ou la construction d'une nouvelle école lorsque, dans un rayon de 20 kilomètres de l'école, se trouvent d'autres infrastructures pouvant accueillir des élèves;

CONSIDÉRANT QUE le pavillon du Grand-Défi est la propriété de la Commission scolaire des Phares et ses locaux ne sont pas utilisés à pleine capacité;

CONSIDÉRANT QUE le Plan stratégique de développement durable de la Ville valorise notamment la participation avec les partenaires du milieu et le maintien d'une communauté où le bien-être, la santé et la qualité de vie sont au cœur des préoccupations;

CONSIDÉRANT QUE le Plan d'urbanisme met de l'avant l'importance de favoriser le développement d'une vie communautaire s'articulant autour de lieux de convergence répondant aux besoins locaux;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de mobilité active favorise la mobilité durable, notamment celle des enfants;

CONSIDÉRANT QUE, de l'avis du conseil, il est primordial que les écoles se situent à proximité des clientèles qu'elles desservent;

CONSIDÉRANT QUE la localisation du pavillon actuel du Grand-Défi ne présente pas un environnement physique favorable à la consolidation d'une école à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE les écoles du Grand-Pavois et Élisabeth-Turgeon sont bordées par des terrains permettant d'envisager l'agrandissement des bâtiments existants:

CONSIDÉRANT QUE des terrains vacants sont toujours disponibles dans les Prés du Saint-Rosaire pouvant accueillir une nouvelle école;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Cécilia Michaud, appuyé par le conseiller Karl Francis et résolu à l'unanimité que la Ville de Rimouski appuie la Commission scolaire des Phares dans sa démarche auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour l'agrandissement d'école existante ou la construction d'une nouvelle école à proximité de la clientèle à desservir, dans les Prés du Saint-Rosaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, assisté d'un conseiller, répond aux questions qui lui sont adressées par certains des citoyens présents à la séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE Après avoir traité tous les sujets à l'ordre du jour, monsieur le maire lève la séance à 20 h 40.

Maire

Greffier par intérim de la Ville